

LE JOURNAL DE MONTRÉAL

ACCUEIL **ACTUALITÉ** ENQUÊTES SPORTS SPECTACLES JM LE SAC DE CHIPS OPINIONS ARGENT VACANCES +

FAITS DIVERS ET JUDICIAIRE POLITIQUE MONDE SANTÉ ÉDUCATION TRANSPORTS INSOLITE ENVIRONNEMENT CONSOMMATION SOCIÉTÉ
PLAN NORD RODGER BRULOTTE



ACTUALITÉ | SANTÉ

CENTRES POUR PERSONNES ÂGÉES

Préposés non formés dans des centres d'hébergement pour personnes âgées

■ Qualifications plus élevées réclamées



JOHANNE ROY @
JOURNAL DE QUÉBEC, PUBLIÉ LE: DIMANCHE 18 MAI 2014, 23H13 | MISE À JOUR: DIMANCHE 18 MAI 2014, 23H17



PHOTO STEVENS LEBLANC

■ Michel Lemelin souhaite que le diplôme d'études professionnelles de préposé aux bénéficiaires soit obligatoire.

Alors que la clientèle s'est alourdie de façon importante, les centres d'hébergement pour personnes âgées continuent d'embaucher des préposés n'ayant aucune formation spécifique, dénonce le président de la Fédération des préposés aux bénéficiaires du Québec, Michel Lemelin.

Selon lui, le manque de qualifications est particulièrement flagrant au sein des

DOSSIERS CHAUDS

Populaire Récent



Une finale de l'Est sans Price

44



«Je mettrais la rondelle dans le but»

1



La mémoire des Patriotes

ACTIVITÉ SOCIALE

Recommander 36
Pin it
Tweeter 0
PARTAGER



agences de placement ainsi que dans les entreprises d'économie sociale et les coopératives de services dont la main-d'œuvre travaille à domicile.

«Il y a des agences qui font entrer en établissement des préposés qui n'ont aucune formation. Ils ne savent pas bloquer les freins d'une civière ou d'un fauteuil roulant, pas plus qu'ils ne connaissent les techniques de déplacement sécuritaire des patients», affirme M. Lemelin, qui demande depuis un bon moment au ministre de la Santé de rendre obligatoire le diplôme d'études professionnelles (DEP) de préposé aux bénéficiaires.

Maladroits

Certains CLSC exigent le DEP, mais ils accordent des contrats à des entreprises d'économie sociale dont la plupart des préposés n'ont pas de diplôme, soulève-t-il.

«Plusieurs de ces travailleurs ont des certifications maison. Ils sont dévoués, mais maladroits. Certains travaillent dans des conditions difficiles, au salaire minimum. Il y a un gros ménage à faire là-dedans», argue M. Lemelin.

Surdose d'insuline

Ce dernier déplore également que les professionnels en soins transfèrent leur surplus de tâches aux préposés qui n'ont souvent pas les connaissances nécessaires pour s'acquitter de ces actes de façon sécuritaire.

«À la demande de leur employeur, des préposés manipulent des médicaments. Une préposée qui avait administré une dose trop forte d'insuline à un patient a constaté, paniquée, qu'il était dans un coma diabétique», relate M. Lemelin.

Des préposés se sont retrouvés devant le syndicat de l'Ordre des infirmières après avoir posé des actes réservés à la profession infirmière.

En novembre 2011, une préposée employée par une résidence pour personnes âgées de Québec a ainsi écopé d'une amende très salée de 60 000 \$. Une autre s'est vue infliger une amende de 40 000 \$.

«Près de deux ans plus tard, cette dernière est encore à rembourser sa dette», relate M. Lemelin.

L'OBLIGATION DE FORMATION DES PRÉPOSÉS DOIT ÊTRE ÉTENDUE AU SECTEUR PUBLIC

Les propriétaires de résidences privées pour aînés pressent le gouvernement d'étendre l'obligation de formation des préposés aux établissements du réseau public.

«On est d'accord avec le principe, mais pourquoi juste nous? Si nos nouvelles règles visent à assurer de meilleurs services aux aînés, pourquoi les CHSLD n'ont-ils pas les mêmes obligations, d'autant plus que leurs résidents sont plus lourds? C'est fâchant!» estime le PDG du Regroupement québécois des résidences privées pour aînés, Yves Desjardins.

L'ex-ministre Réjean Hébert s'était montré favorable à la demande du Regroupement.

D'ici novembre 2015

Lié au processus de certification des résidences privées pour aînés, le nouveau règlement rend obligatoire la formation de tous les préposés en matière de réanimation cardiorespiratoire, de secourisme et de déplacement sécuritaire des personnes.

Au plus tard un an après leur embauche, ils devront être titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). L'expérience de travail sera cependant prise en considération. Les résidences devront s'y conformer d'ici novembre 2015.

Résidences pour Aînés

carrasenor.com/annuaire

Un conseiller vous aide à trouver la résidence pour aînés idéale !

Vos commentaires

En commentant sur ce site, vous acceptez nos [conditions d'utilisation](#) et notre [netiquette](#).

Pour signaler un problème avec Disqus ou avec la modération en général, écrivez à moderation@quebecomedia.com. Les commentaires sont modérés. Vous pouvez également signaler aux modérateurs des commentaires que vous jugez

inappropriés en utilisant l'icône.

Activité récente

Inscription

Créez un compte ou [Connexion](#) pour voir



Les vrais riches sont méconnus

339 personnes recommandent ceci.



Alcoolique, Deryck Whibley de Sum 41 frôle la n

2 personnes recommandent ceci.



Les appareils électroniques coûteront plus cher

172 personnes recommandent ceci.



Module social Facebook



MÉDIAS SOCIAUX



Le Journal de Montréal

[J'aime](#)

94 655 personnes aiment Le Journal de Montréal.



Module social Facebook

Les plus récentes ▾



Participez à la discussion...



1payeur1 · il y a 7 heures

Il fut former les travailleurs qui sont en contact direct avec des etres humain.
Il faut au moins une formation de base pour la securitee des deux parties.

1 | · Répondre · Partager ›



tulipenoire · il y a 8 heures

Et augmenter les salaires qui trop souvent sont bloqués à 11 ou 12 dollars l'heure. J'ai vu u
, congédiée parce qu'elle avait demandé un salaire de 17 dollars l'heure payé dans les CHSL
beaucoup trop bas pour ce genre de travail qui est extrêmement exigeant physiquement et r
de semaine . Les personnes âgées paient déjà un montant exorbitant pour l'hébergement,
publiques mais, cela ne va pas pour les employé-e-s qui donnent des soins mais pour un n
sà salaires très élevés dans les bureaux, pour le secteur public, et dans les poches des prc
parmi tant d'autres a fait la manchette des journeaux dernièrement, un plombier est devenu
personnes âgées.

1 | · Répondre · Partager ›

S'abonner

Ajoute Disqus à ton site web !

DANS LE JOURNAL DE MONTRÉAL.COM



SUIVEZ-NOUS

- Rss
- Facebook
- Twitter

GÉRER MON ABONNEMENT

- Web | Mobile
- Papier
- Édition-e

SERVICES

- Autos
- Immobilier
- Petites annonces
- Carrières

LE JOURNAL DE MONTRÉAL

- Contactez-nous
- Mon topo
- Profil des lecteurs